Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_139-DE

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX

Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-139

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Office de Tourisme communautaire : demande de classement de l'Office de Tourisme communautaire en Catégorie I

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°15 "Accompagner les projets touristiques et culturels durables"

Rapporteur : Sébastien Marie

Afin d'assurer le déploiement de sa stratégie de développement et d'accueil touristique, Morlaix Communauté a créé en 2007 l'Établissement Public Industriel et Commercial « Office de tourisme Baie de Morlaix ». Ce dernier assure les missions suivantes :

- accueil et information touristique,
- promotion touristique et communication,
- coordination des acteurs touristiques,
- mise en œuvre de la politique locale du tourisme,
- commercialisation, développement du tourisme événementiel et du tourisme d'affaires,

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_139-DE

- gestion des équipements touristiques collectifs,
- appui au développement des projets d'équipements collectifs touristiques

Le classement des offices de tourisme constitue un gage de qualité de l'accueil et des prestations de services rendus aux visiteurs sur notre territoire. La catégorie I est la catégorie la plus élevée, structurant des structures d'envergure nationale ou internationale dotées d'une équipe renforcée et d'actions de promotion ciblées.

Le classement en catégorie I est également une condition légale indispensable pour permettre aux communes d'accéder ou de maintenir le classement d'excellence en « Station Classée de Tourisme ». C'est le cas pour trois communes du territoire : Carantec, Plougasnou et Morlaix.

L'Office de Tourisme Intercommunal répond aujourd'hui à la totalité des critères fixés par la grille réglementaire en vigueur pour la catégorie I, notamment en matière de périodes d'ouverture, de maîtrise des langues étrangères, de stratégie d'observation du territoire et d'outils numériques.

Le dossier complet a été constitué par les équipes de l'Office de Tourisme et doit désormais être soumis au représentant de l'État dans le département.

Vu le projet de Territoire de Morlaix Communauté « Trajectoire 2030 », adopté le 27 juin 2022 ;

Vu la convention d'objectifs et de fonctionnement 2026-2030 en date du 15 janvier 2026 ;

Vu le Code du Tourisme article R133-15 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique - Tourisme et Attractivité - Enseignement supérieur - Piscines du 7 septembre 2026 ;

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget principal, section fonctionnement, Gestionnaire TOURISME, nature 65736222, fonction 633, service OT (pour la subvention de fonctionnement à l'OT communautaire) et Gestionnaire TOURISME, nature 65736222, fonction 633, service OT, antenne EDS (pour la rémunération du mandat de gestion de la billetterie de l'Espace des Sciences)

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme communautaire en Catégorie I ;**
- **de solliciter officiellement auprès de Monsieur le Préfet du département du Finistère en Catégorie I de l'Office de Tourisme communautaire pour une durée réglementaire de cinq ans,**
- **d'autoriser M. le Président de l'Office de Tourisme communautaire à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction et à l'exécution de la délibération à venir.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart

Le Président,
Jean-Paul Vermot